



Doc. 13421

04 février 2014

Mieux définir les critères de la persécution politique

Proposition de résolution

déposée par M. Gediminas JAKAVONIS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Si tous les membres de l'Assemblée parlementaire reconnaissent ouvertement la prééminence du droit, le respect des droits de l'homme et les principes de la démocratie, la perception de ces valeurs peut varier radicalement d'un pays à l'autre, et diffère même des principes défendus par l'Assemblée parlementaire, dont les valeurs sont interprétées de manière très libre en fonction du contexte politique.

L'Assemblée a certes déjà adopté la Résolution 1950 (2013) "Séparer la responsabilité politique de la responsabilité pénale", mais elle n'a pas tenu compte du fait que dans certains Etats membres, et notamment ceux issus des régimes soviétiques, la perception de la persécution politique est de plus en plus intense tandis que les gouvernements des Etats membres, les tribunaux et les services répressifs ont une interprétation très libre des principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit ; l'immunité juridique des politiciens devient parfois l'instrument d'enjeux politiques pas très transparents, tout comme la transparence et l'impartialité ne semblent pas toujours garanties dans les procès qui impliquent des politiciens.

L'Assemblée devrait donc demander:

- la définition de critères clairs pour établir l'existence d'une persécution politique, permettant un traitement transparent, équitable, légitime et objectif des persécutions impliquant des politiciens;
- la mise en place d'un mécanisme approprié de surveillance pour assurer le suivi et le contrôle des valeurs promues par l'Assemblée.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

JAKAVONIS Gediminas, Lituanie, ADLE
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BARILARO Christian, Monaco, ADLE
ČIGĀNE Lolita, Lettonie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
GAUDI NAGY Tamás, Hongrie, NI
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GRAŽULIS Petras, Lituanie, NI
GROSS Andreas, Suisse, SOC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
JABLIANOV Valeri, Bulgarie, SOC
JANTUAN Stella, République de Moldova, SOC
JAPARIDZE Tedo, Géorgie, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
PUSHKOV Alexey, Fédération de Russie, GDE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe